

L'ajustement morphologique de rivières du bassin de la Maine (Loir, Huisne, Oudon) aux actions de dés-aménagement hydraulique.

Wilfrid Tchékpo¹, Jeannine Corbonnois², Mathieu Bonnefond³, Sandrine Bacconnier⁴

¹Doctorant en géographie, PRES L'UNAM, université du Maine, GREGUM, UMR CNRS 6590 ESO-Le Mans

²Professeure de géographie, PRES L'UNAM, université du Maine, GREGUM, UMR CNRS 6590 ESO-Le Mans

³Maître de conférences en géographie à École Supérieure des Géomètres et Topographes – CNAM, CITERES / L2G

⁴Maître de conférences en géographie, PRES L'UNAM, université du Maine, GREGUM, UMR CNRS 6590 ESO-Le Mans

Les cours d'eau de plaine et de plateau de l'Ouest de la France ont fait l'objet de plusieurs actions d'aménagement depuis des siècles. Ces interventions ont été facilitées par la faible pente (donc moins de contraintes naturelles) qui caractérise ces rivières. Ainsi, le Loir, l'Huisne et l'Oudon ont été équipés d'innombrables barrages et de moulin. Mais dès l'entame du 19^{ème} siècle, beaucoup de ces ouvrages ont perdu de leur importance économique et certains usages, notamment la navigation, ont été abandonnés. De nombreux ouvrages hydrauliques se sont progressivement détériorés voire ont été détruits par leur propriétaire depuis plus de 50ans. L'effet de barrière qu'ils exerçaient sur l'écoulement solide et liquide des rivières s'est alors progressivement atténué. Les cours d'eau se sont ainsi vus imposer de nouvelles conditions d'écoulement auxquelles ils semblent s'être ajustés.

La présente proposition entend, à partir des anciens aménagements qui ont modifié le cours du Loir, de l'Huisne et de l'Oudon, analyser leur mode de réajustement morphologique. Ceci depuis que bien des ouvrages qui les équipent sont percés ou détruits par la nature ou par les propriétaires eux-mêmes, d'une part et d'autre part, depuis que l'avènement de la DCE (Directive Cadre Européenne sur l'eau, 2000) a institué la nécessité d'une quête de bon état écologique des cours d'eau, ce qui se traduit par une volonté et des tentatives de suppression de certains barrages sur les cours d'eau.